

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU 8 FEVRIER 2021**

L'an deux mil vingt et un,

Le lundi 8 février 2021,

Les membres du Comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

Délibération n° :

DL 7/2021

Objet :

Autorisation du Président à signer le marché relatif à la collecte des déchets ménagers et assimilés en porte à porte sur les communes de Ballainvilliers, La Ville du Bois, Linas et Montlhéry

- Mme BEAN (titulaire - CPS)
- Mme BERT (titulaire - CPS)
- M. BERTIAUX (titulaire - CPS)
- M. CAHAREL (titulaire - CPS)
- M. CAMBON (titulaire - CPS)
- M. CARRE (titulaire - CPS)
- M. CAUCHETIER (titulaire - CPS)
- M. DELAGNEAU (titulaire - CPS)
- M. DIDIN (titulaire - CPS)
- M. DOBIGNY (titulaire - CPS)
- M. GARSUAULT (titulaire - CPS)
- Mme GELOT (titulaire - CPS)
- M. GILBON (titulaire - CPS)
- M. GLEIZE (titulaire - CPS)
- Mme HERY LE PALLEC (titulaire - CCHVC)
- M. JEANNOT (suppléant - CPS)
- M. LECLERC (titulaire - CPS)
- Mme LUCAS (suppléante - CPS)
- M. MAJEUX (titulaire - CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire - CCHVC)
- Mme PERIS (titulaire - CCHVC)
- M. SAUSSOL (titulaire - CPS)
- M. TRICKOVSKI (titulaire - CPS)
- M. VIGIER (titulaire - CPS)
- M. VIVIEN (titulaire - CPS)

Avaient donné pouvoir :

M. DEBRAS (titulaire - CPS) a donné pouvoir à Monsieur MAJEUX (titulaire - CPS) ; Mme HAMON (titulaire - CPS) a donné pouvoir à M. VIGIER (titulaire - CPS)

Absents excusés :

M. AMBROISE (titulaire - CPS) ; M. BAY (titulaire - CCHVC) ; Mme BERCHON (titulaire - CPS) ; M. BERVEILLER (titulaire - CPS) ; M. BLIN (titulaire - CPS) ; M. CORDIER (titulaire - CPS) ; Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire - CPS) ; Mme DUMAS (titulaire - CPS) ; M. FONTENAILLE (titulaire - CPS) ; M. LANGLOIS (titulaire - CPS) ; M. LARDIERE (titulaire - CPS) ; Mme LECLERCQ (titulaire - CPS) ; Mme MAIMOUN (titulaire - CPS) ; M. PANDZOU (titulaire - CPS) ; M. PROUST (titulaire - CPS) ; M. TRAMONI (titulaire - CPS) - Mme VALOT (titulaire - CPS)

**DATE DE
CONVOCAION**

Le 02/02/2021

EN EXERCICE : 42
PRESENTS : 25
VOTANTS : 27

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Patrice GILBON est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Délibération n°DL7/2021

Attribution du Président à signer le marché relatif à la collecte des déchets ménagers et assimilés en porte à porte sur les communes de Ballainvilliers, La Ville du Bois, Linas et Montlhéry

Le comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5211-6 et suivants,

Vu les articles L2124-2, R2124-1 et R2124-2 du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération DL 27/2020 du 23 juillet 2020 portant élection du Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

Vu la délibération DL 44/2020 du 23 juillet 2020 portant sur les délégations d'attributions du Comité Syndical au Président du SIOM,

Vu l'avis d'appel public à concurrence relatif au marché à la collecte en porte à porte des déchets ménagers et assimilés pour les communes de Ballainvilliers, Linas, Montlhéry, La Ville du Bois publié :

- Au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics DIFF n°2020_323, annonce n° 20-140143 du 18/11/2020,
- Au Journal Officiel de l'Union Européenne 2020/S227-558118 du 20/11/2020,
- Sur la plateforme dématérialisée du SIOM emarchespublics, annonce n°746969, le 18/11/2020

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 08/02/2021 attribuant le marché 20.017 à la société SEPUR,

Vu la note de présentation,

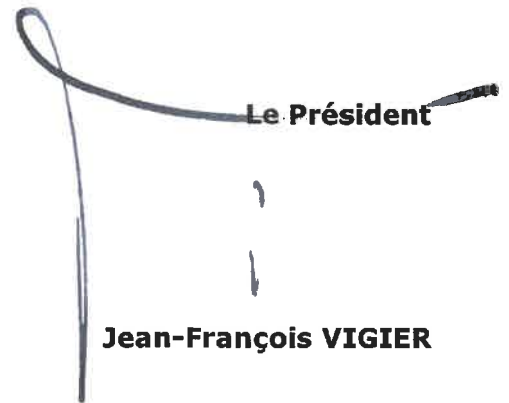
Considérant la nécessité pour le SIOM de passer un nouveau marché pour assurer la continuité de la prestation de collecte en porte à porte des déchets ménagers et assimilés pour les communes de Ballainvilliers, Linas, Montlhéry, La Ville du Bois,

Après en avoir délibéré, avec 22 pour, 2 voix contre (Monsieur Pierre BERTIAUX et Monsieur David SAUSSOL) et 3 abstentions (Madame Nathalie BEAN, Monsieur Jean-Michel DIDIN et Monsieur Rémi JEANNOT)

- **Approuve** l'attribution du marché 20.017 à la société SEPUR et l'acte d'engagement correspondant,
- **Autorise** le Président du SIOM à signer le marché 20.017 avec la société SEPUR sise ZA du Pont Cailloux, route des Nourrices, 78850 Thiverval Grignon,
- **Prend acte** que les prestations seront réglées sur la base de l'acte d'engagement et de ses annexes : décomposition globale et forfaitaire du prix et bordereau de prix unitaires et des quantités réellement exécutées,

- **Précise** que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget primitif 2021, secteur public, section fonctionnement.

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme


Le Président
Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le : **15 FEV. 2021**
Affichée le : **15 FEV. 2021**

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL7_2021
Date de la décision:	2021-02-08 00:00:00+01
Objet:	Autorisation du Président à signer le marché relatif à la collecte des déchets ménagers et assimilés en porte à porte sur les communes de Ballainvilliers, La Ville du Bois, Linas et Monthéry
Classification matières/sous-matières:	1.1
Identifiant unique:	091-200062321-20210208-DL7_2021-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
091-200062321-20210208-DL7_2021-DE-1-1_0.xml	text/xml	1136
<i>nom original:</i>		
dl 7 2021.pdf	application/pdf	132580
<i>nom de métier:</i>		
99_DE-091-200062321-20210208-DL7_2021-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	132580
<i>nom original:</i>		
NotepresentationDL7.pdf	application/pdf	102238
<i>nom de métier:</i>		
99_DE-091-200062321-20210208-DL7_2021-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	102238

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	15 février 2021 à 11h36min12s	Dépôt initial
En attente de transmission	15 février 2021 à 11h40min01s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	15 février 2021 à 11h40min04s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	15 février 2021 à 11h45min11s	Recu par le MIAT le 2021-02-15